



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3712

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : Requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation de recettes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3712**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Curis au Mont d'Or

objet : **Requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation de recettes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la place de la Fontaine fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

Dans le cadre de la requalification de la route des Monts d'Or et de la place de la Fontaine, la Métropole de Lyon va réaliser des travaux permettant de déconnecter une partie des eaux pluviales du système d'assainissement. Ces travaux sont éligibles à l'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui fait l'objet d'une convention.

II - Individualisation d'autorisation de programme

La délibération du Conseil métropolitain n° 2019-3338 du 18 mars 2019 a porté l'autorisation de programme à 1 028 000 € le projet de requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or à Curis au Mont d'Or.

Au cours de la réalisation des travaux d'aménagement sur la route des Monts d'Or, il s'est avéré que les fondations de la chaussée existante sont renforcées par la présence de micropieux le long du talus situé à l'est de la chaussée. Ces micropieux non pas été décelés lors des études préalables aux travaux. Afin de maintenir la portance de la voie et supporter le trafic futur, il est apparu nécessaire de mettre en place un mur de soutènement sur une partie du talus. Le coût de cet ouvrage supplémentaire est estimé à 85 000 €.

Des modifications du réseau d'eaux pluviales nécessitent des aménagements supplémentaires d'un montant de 40 000 €.

Le coût total de l'opération est évalué à 1 153 000 € TTC à la charge du budget principal et de 30 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 125 000 € TTC à la charge du budget principal pour le projet de requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or à Curis au Mont d'Or.

III - La convention avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le projet de requalification de la route des Monts d'Or procède à la déconnection d'eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau assainissement. Il va contribuer ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires en concourant à leur restitution à la nappe. Le montant des différents travaux à mettre en œuvre par la Métropole pour atteindre ces objectifs est estimé à 34 740 € HT.

Le dépôt d'un dossier de subvention a été autorisé par délibération du Conseil n° 2018-2880 du 9 juillet 2018.

Une décision attributive de subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse prévoit une subvention accordée à la Métropole d'un montant de 50 % des dépenses effectivement engagées dans ce cadre, plafonnée à 17 370 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme complémentaire de travaux,
- b) - la décision attributive de subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 125 000 € TTC pour le budget principal en dépenses et 17 370 € nets de taxes en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 125 000 € TTC, en dépenses, en 2019,
- 17 370 € en recettes, en 2020,

sur l'opération n° 0P06O2741,

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 153 000 € TTC, pour le budget principal ; à 30 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement en dépenses et à 17 370 € en recettes.

3° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.